

CHAMPIONNAT DE LIGUE 2018

LIGUE Provence Alpes Côte d'Azur Corse

ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Ligues de Karting (LKPACAC) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue de Karting. Les LK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.
Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la LK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National sans dérogation.
- 1.2.** La LK PACAC devra établir un règlement du Championnat de Ligue, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 10 juin 2018**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.
Les LK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la LK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

4 épreuves : Le Castellet 10/11 mars – Brignoles 7/8 avril – Carpentras 28/29 avril – Carpentras 1 et 2 septembre

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

- 3.1.1.** Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2018, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1** Sauf accord particulier avec la Ligue de Karting PACAC et une autre Ligue de Karting, seuls seront classés dans le championnat de Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK ou de la Ligue de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA ainsi que les pilotes Monégasques à condition qu'ils ne participent pas à un autre Championnat de Ligue.
- 3.2.2** Un pilote ne pourra disputer le championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3.** Un pilote qui change de LK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre LK.
- 3.2.4.** Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman.
- 3.2.4** Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max et Rotax Max Master.
La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max et Rotax Max Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Le Castellet 10/11 mars – Brignoles 7/8 avril – Carpentras 28/29 avril

Par ailleurs, chaque Président de LK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives du Championnat de Ligue, souhaitant s'inscrire à un Championnat de France.

Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max et Rotax Max Master la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au jeudi 14 juin 2018.**

3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la LK pour les autres catégories.

3.3. ENGAGEMENTS

Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Droit d'engagement : 4 journées 480€ (en une seule fois ou 4 x 120€) ou engagement à la journée 135€.

Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max et Rotax Max Master.

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégories Minime, Cadet et Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie Sénior/Master/Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, OK, OK Junior et Open.

Pour les catégories Coupes de Marque, Rotax Max, Rotax Master, TTI, le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.1.4. Le transpondeur et les 4 numéros seront obligatoirement mis sur le kart dès la première séance d'essais libres.

4.1.5. Les caméras sont **INTERDITES** dès la première séance d'essais libres.

4.1.6. Les caisses à outils sont **INTERDITES** dans les parcs départ et/ ou arrivée (sauf sur demande d'un délégué technique)

4.2. PNEUMATIQUES

4.2.1. Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master, Gentleman, Rotax Max et Rotax Max Master 3 pneus AV et 3 pneus AR pour les 1^{ère} et 2^{ème} journées et 3 pneus AV et 3 pneus AR pour les 3^{ème} et 4^{ème} Journée.

Pour les catégories KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, 2 pneus AV et 2 pneus AR par journée.

Pour des raisons de sécurité, la LK PACAC se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques, ou de journées.

4.2.2. Pour les catégories pour lesquelles les pneus pluie sont autorisés, le pilote ne pourra disposer que de 2 pneus AV et 2 pneus AR.
Il en sera de même pour les catégories Coupes de Marque.

Les pneus pluie seront limités à un train (fourni par le pilote) par journée pour les catégories autorisées. Ces pneus devront être enregistrés lors de l'enlèvement des pneus slick auprès de l'organisateur.

Pour les KZ, en cas de crevaison avérée, la décision sera prise par le Délégué Technique qui pourra remplacer le pneu crevé par un pneu usé fourni par le pilote.

Pour les 4 journées les pneus seront vendus exclusivement par la LK PACAC à l'exception des pneus pluie (fournis par le pilote).

4.2.3 **Les pneus de course ne sont pas autorisés au Warn up.**

4.2.4 Les pilotes des catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior, Master et Gentleman, Rotax, débutant à la 2^{ème} journée devront obligatoirement acheter leurs pneus auprès de la LK PACAC et devront rouler avec leurs pneus de compétition à toutes les séances d'essais du samedi.
En cas de non respect, le pilote sera exclu.

4.3 **ESSENCE**

L'essence pourra être substituée au départ des essais chronos, manches qualificatives, pré-finales ou finales. L'essence de remplacement fournie sera du sans plomb 98 provenant du commerce. Le pilote devra fournir un bidon d'huile cacheté identique à celle notée sur la feuille d'enregistrement et qui figurera obligatoirement sur la liste des huiles agréées CIK-FIA 2018.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. **GÉNÉRALITÉS**

7.1.1 Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une amende de 150 € par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET, NATIONALE, KZ2, KZ2 MASTER, KZ2 GENTLEMAN, SENIOR, MASTER, GENTLEMAN, ROTAX MAX, ROTAX MAX MASTER**

Les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2 **Longueur des courses**

Manches qualificatives :	10 km par temps sec OU 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec OU 14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec OU 14 km par temps de pluie

7.2.3. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.
Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Le nombre d'épreuves retenues est de 4 : Le Castellet – Brignoles – Carpentras – Carpentras

Tout pilote prenant part aux essais chronos sans aller en finale (abandon) marque 1 point

Le classement final du Championnat de Ligue sera établi en additionnant les 7 meilleurs résultats Obtenus lors des Pré-finales et Finales des 4 journées.

Le classement de la pré-finale et de la finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 pts au 1 ^{er}	28 pts au 7 ^{ème}	22 pts au 13 ^{ème}	16 pts au 19 ^{ème}	10 pts au 25 ^{ème}
36 pts au 2 ^{ème}	27 pts au 8 ^{ème}	21 pts au 14 ^{ème}	15 pts au 20 ^{ème}	9 pts au 26 ^{ème}
34 pts au 3 ^{ème}	26 pts au 9 ^{ème}	20 pts au 15 ^{ème}	14 pts au 21 ^{ème}	8 pts au 27 ^{ème}
32 pts au 4 ^{ème}	25 pts au 10 ^{ème}	19 pts au 16 ^{ème}	13 pts au 22 ^{ème}	7 pts au 28 ^{ème}
30 pts au 5 ^{ème}	24 pts au 11 ^{ème}	18 pts au 17 ^{ème}	12 pts au 23 ^{ème}	6 pts au 29 ^{ème}
29 pts au 6 ^{ème}	23 pts au 12 ^{ème}	17 pts au 18 ^{ème}	11 pts au 24 ^{ème}	5 pts au 30 ^{ème}

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la LK PACAC. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

La Ligue PACAC organisera une remise des prix 2018.

La dotation de la remise des prix 2018 sera décidée par le Comité Directeur de la Ligue PACAC en fonction du nombre de participants.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLÔTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Pour la Ligue de Karting
Provence Alpes Côte d'Azur Corse

La Présidente
Sylvie BUSSI